

RECRUTEMENT D'UN GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 670

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le recrutement d'un gardien de police municipale a déjà été évoqué au Conseil Municipal.

La création de cet emploi devient urgente en raison :

- de l'augmentation rapide de la population par suite de l'arrivée de nombreux habitants à LUDRES-Sud ;
- de la nécessité d'une surveillance, pour la protection des personnes et des biens, d'un territoire où les implantations d'habitations et d'industries sont nombreuses, dispersées et éloignées de LUDRES-Centre ;
- de l'éloignement des Services de Police et de Gendarmerie qui ont siège à NEUVES-MAISONS et dont les effectifs actuels ne permettent pas une surveillance efficace de LUDRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

L'emploi d'un gardien de police municipale est créé.

Lorsque cet agent sera appelé à surveiller ou à intervenir sur la ZAC de LUDRES-Sud, ainsi que le Promoteur le demande, ~~le promoteur~~, la partie correspondante de son traitement sera remboursée par la Société PROMILOR. Une convention à intervenir en fixera les modalités.